



Journée de formation sur le Médico - Social à destination des professionnels de la Psychiatrie

*Organisé par le Réseau de Coordination Psychiatrie, Social et Médico-Social de l'Eure (RCPSMS 27)
le jeudi 10 novembre 2011 Au CHS de Navarre (Evreux)*

LES MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL (M.E.C.S)

Travail présenté par Mme GORJU -
Directrice de MECS à l'association "
Les Fontaines". Nov 2011

Avec diffusion autorisée :
www.asso-lesfontaines.fr
www.chs-navarre.fr

COOPERATION CHAMP SOCIAL, MEDICO SOCIAL ET PSYCHIATRIE

Les Attentes des MECS, par rapport à la psychiatrie

- Un partenariat réel (reconnaissance de l'expérience et l'évaluation des professionnels notamment les psychologues des MECS)
- Un partenaire repéré et mobilisable dans les situations d'urgences psychologiques (réfèrent institutionnel)
- Une plateforme médicalisée en soutien à la prise en charge d'adolescents en difficultés psychologiques (psychologue, médecin psychiatre, infirmière...).
- une hospitalisation afin de gérer au mieux les situations de crise de l'adolescent (décompensation).
- Lits mis a disposition pour adolescents lors de difficultés psychologiques temporaires.
- Une consultation avec les professionnels de la pédopsychiatrie lors des situations à risque
- Une continuité dans le suivi, l'évaluation d'adolescents nécessitant des soins thérapeutiques et un traitement médical.



LES MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL

**Établissements à vocation sociale qui
contribuent à la mission de prévention et
de protection de l'enfance des
départements**

Travail présenté par Mme GORJU -
Directrice de MECS à l'association "
Les Fontaines". Nov 2011

Évolution du cadre législatif de la protection de l'enfance

- **Établissements dans le champ de l'action sociale.**
- **Relèvent de la prévention et protection de l'enfance.**
- Depuis les lois de décentralisation (1983-1984) la compétence de la protection de l'enfance a été transférée aux présidents **des Conseils Généraux** (responsabilité des mineurs en risque de danger, en danger / en vacances d'autorité parentale).
- **La rénovation du Code des Familles et de l'Action Sociale (CFAS – nouvellement intitulé CASF Code de l'Action Sociale et des Familles) en 2002, marque une évolution** dans les rapports entre les familles d'enfants confiés aux services ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et les professionnels des services ASE (service gardien) des Conseils Généraux.
 - obligation de réviser les situations des enfants au minimum 1 fois/an
- **La loi du 2 janvier 2002** qui cadre le secteur social et médico-social fixe pour les services et établissements publics / privés **un nouveau cadre d'intervention** qui réaffirme les droits des usagers (jeunes et familles) et leur participation dans la vie des établissements.

- **La réforme de la protection de l'enfance de mars 2007, confirme les évolutions législatives précédentes** et situe les Conseils Généraux comme pilote sur le plan départemental.

3 axes prioritaires sont retenus dans le champ de la protection de l'enfance pour l'avenir :

- ✓ renforcer de manière significative les actions de prévention sur les territoires,
- ✓ organiser le recueil des signalements des situations de danger de manière plus efficace sur les départements,
- ✓ diversifier les modes de prise en charge pour les adapter aux besoins de chaque enfant en risque de danger ou en danger

- **Le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) définit les missions des services ASE,**

- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux responsables légaux confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation, leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Le public concerné :

- ✓ Les mineurs émancipés
- ✓ Les majeurs de moins de 21 ans
- ✓ Les mineurs isolés
- ✓ Femmes seules avec enfants de moins de 3 ans

Le secteur du privé non lucratif de solidarité

- Des associations de solidarité à **but non lucratif** sont reconnues comme organismes gestionnaires des MECS.
- Leurs activités sont soumises à **autorisation de fonctionnement**, complété par une **habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance** délivré par le PCG (Président du CG) en conformité avec le CASF, habilitation pouvant faire l'objet d'une **convention d'habilitation**, document contractuel négocié entre les parties et signée entre le président du CG et le président de l'association, qui déroge pour un nombre d'éléments déterminés à l'autorisation.
- Leurs activités sont soumises au **contrôle** des services du département.
- Ces associations assurent ainsi des **tâches d'intérêt général**.
- Les **MECS contribuent aux missions du service départemental de l'ASE** (Aide Sociale à l'Enfance) sous l'autorité du Conseil Général.
- Les MECS **accueillent, accompagnent et hébergent des jeunes mineurs ou majeurs (maximum 21 ans)** confiés au service de l'ASE, en référence au CFAS 2002
- Leurs activités relèvent de **financement public** (Conseils Généraux)

Les finalités poursuivies par l'intervention sociale des établissements (MECS)

- **La préservation ou la restauration des liens familiaux** afin de réunir les conditions affectives, psychologiques, sociales et matérielles nécessaires au retour du jeune dans sa famille
- **Prévention ou lutte contre diverses formes de marginalité, la délinquance et l'exclusion sociale** en visant le rétablissement d'une place « ordinaire » dans la société pour les jeunes et leurs familles en difficultés



Missions générales des MECS

- **Mission de protection physique et psychologique.**
- **Mission d'éducation, d'accès à une autonomie progressive.**
- **Mission d'accompagnement social** et d'insertion professionnelle.
- **Mission de régulation, restauration des relations intrafamiliales.**

L'offre d'accueil et d'hébergement en MECS sur le département de l'Eure (UTAS : Evreux, Pont-Audemer, Vernon et Louviers) - Extrait du schéma départemental 2011-2015



L'offre de placement sur le département

- **Le placement familial** (assistants familiaux) représente **50% des placements de mineurs.**
- **Les MECS offrent 322 places** sur le département soit près de **20%** des placements.
- **Le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE)** mission d'accueil d'urgence, d'évaluation dans les 3 mois et d'orientation dans les 6 mois maximum – **110 places** soit 7%
- **12 places en accueil de jour** (loi du 5 mars 2007).
- **Les lieux de vie représentent 31 places sur le département .**
- Les Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs FJT- Résidences Sociales, les internats scolaires et des hébergements individuels complètent cette offre sur le département.

Présentation des 6 Maisons d'Enfants à Caractère Social dans le département de l'Eure (secteur associatif habilité)

- Association « Agir avec Vincent de Paul » : MECS « Saint Vincent de Paul » : UTAS Pont-Audemer, accueille 58 jeunes de 6 à 21 ans
- Association « Maison Familiale » : MECS « Saint Germain Village » : UTAS Pont-Audemer, accueille 55 jeunes de 6 à 21 ans
- Association « Foyer Familial l'Oasis » : MECS « l'Oasis » : UTAS de Vernon, accueille 46 jeunes de 6 à 21 ans
- « Fondation des Apprentis d'Auteuil » : MECS « Saint Sébastien » : UTAS d'Evreux accueille 38 jeunes de 11 à 21 ans
- Association « Moissons Nouvelles » : MECS « Foyer Educatif Moissons Nouvelles » : UTAS d'Evreux, accueille 58 jeunes de 6 à 21 ans
- Association « Les Fontaines - *Abbé Pierre Marlé* » : MECS « Le Ricochet - Ensemble Educatif Diversifié » : UTAS de Vernon et de Louviers accueille 67 adolescents de 12 à 21 ans

Problématiques familiales à l'origine des décisions de placement en MECS

- Parents fragilisés dans leurs parcours de vie (divorce, perte d'emploi, maladie, maltraitance, monoparentalité ...)
- Forte défaillance des repères éducatifs et sociétaux liés aux conditions de vie (précarité financière, surendettement, chômage, logement exigu ...)
- Carences éducatives et affectives graves
- Problème de santé des parents (alcoolisme, pathologie d'ordre psychiatrique, déficience ...)
- Maltraitance familiale d'ordre physique et/ou psychologique
- Violence intra-familiale et/ou intergénérationnelle
- Abus sexuels
- Mise en danger de l'adolescent (passage à l'acte, conduite addictive)

Caractéristiques des jeunes accueillis en MECS

Ces jeunes présentent lors de leur accueil dans les différents établissements :

- Des carences affectives et éducatives importantes,
- Des difficultés relationnelles avec leur environnement social (conflits, frustration ...)
- Des difficultés d'insertion sociale et de socialisation
- Des ruptures dans leur parcours scolaire et/ ou professionnel,
- Des comportements à risque pour eux-mêmes ou pour leur environnement (délits...),
- Des fragilités d'ordre psychologique (image de soi négative),
- Des déficits sur le plan de la santé (diabète...)

Profil des jeunes non admissibles dans les MECS

- Les jeunes dont la problématique individuelle relève **d'une structure privilégiant le soin ou d'un établissement spécialisé** (ITEP, CAMPS, CMP, SESSAD) notification MDPH
- Les jeunes présentant une **déficience intellectuelle** (IME – IMPRO),
- Les jeunes dont les troubles rejoignent le versant **psychopathique ainsi que les troubles psychotiques.**

L'ensemble de ces difficultés et troubles constituent des **contre indications** à l'admission d'un jeune au regard des savoirs-faire des équipes professionnelles, des moyens humains des MECS et du territoire d'action médico-social de ces MECS.

Les MECS ne disposent d'aucun professionnel de santé (infirmiers, psychiatres, orthophoniste ...)

Diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement des MECS de l'Eure

- Internat traditionnel (Unités de vie généralement organisées par groupe de 12 jeunes maximum)
- Internat modulable (suivant les décisions judiciaires ou administratives)
- Placement familial (uniquement Centre Educatif « les Fontaines »)
- Studios individualisés (pour les jeunes majeurs)
- Suivi éducatif sans hébergement (uniquement au Centre Educatif « Les Fontaines », nouvellement nommé « Le Ricochet- Ensemble Educatif Diversifié »)
- Séjour relais / rupture, avec retour dans l'établissement

Développement à compter de 2012 de mesures d'accompagnement éducatif à domicile (MAED). La MAED est un dispositif expérimental de Protection de l'enfance, proposé par la Direction Enfance Famille (DEF) du CG 27, mis en place dans le cadre des prescriptions de la loi du 5 mars 2007 visant à la diversification des modes de prise en charge.

Le fonctionnement général des MECS dans l'Eure

- ***Ouverture 365 jours/an et astreinte 24h/24h***
- ***Prix de journée définis annuellement*** par le service tarification de la DEF du Conseil Général de l'Eure,
- Activité (nombre de journées) calculée soit à la présence effective des jeunes dans l'établissement (prix de revient journalier), soit à la place installée occupée (prix de journée « forfaitisé » / dotation globalisée), selon convention d'habilitation et accord entre l'association gestionnaire et le CG 27.
- **4 MECS ont une habilitation pour des places d'accueil d'urgence**, en complément du Foyer Départemental de l'Enfance (Service Public).

Les prestations offertes

- Hébergement : chambre individuelle ou à 2 + espaces collectifs confortables
- Restauration
- Actions éducatives (objectif autonomie progressive et apprentissage du « vivre-ensemble »)
- Soutien psychologique
- Découverte et mise en place de projets professionnels
- Soutien et accompagnement scolaire
- Mise en place de projets individuels et ou collectifs culturels, sportifs
- Soutien à la fonction parentale (entretiens familiaux)
- Visite à domicile
- Atelier de remobilisation scolaire
- Accueil de jour



Les équipes pluridisciplinaires

- Une équipe de direction
- Des éducateurs d'internat (et parfois des surveillants de nuit)
- Des psychologues
- Des maîtresses de maison
- Des équipes de logistique (agents d'entretien, cuisiniers, lingerie...)
- Des équipes administratives : secrétariat, comptabilité
- Réseau de bénévoles pour certaines MECS

Les outils mis en place (loi du 2 janvier 2002)

- Un projet d'établissement actualisé tous les 5 ans
- Un règlement de fonctionnement (à destinations des usagers)
- Un livret d'accueil
- La charte des lois et des libertés de la personne accueillie
- Un contrat de séjour ou un Document Individuel de Prise en Charge (objectifs concrets à mettre en œuvre)
- Le Conseil de la Vie Sociale (apprentissage et / ou expression individuel dans un groupe, participation sociale des usagers)

Partenaires privilégiés des MECS dans l'Eure

- Services du Conseil général,
- Services sociaux / ASE / UTAS,
- Tribunaux Pour Enfants (TPE),
- Éducation Nationale, CFA,
- Réseaux d'employeurs,
- Pôle Emploi / PAIO - Mission Locale / GRETA ...
- Centres Médico Psychologique,
- Hôpitaux de proximité, médecins généralistes,
- Bailleurs sociaux, FJT Résidences Sociales,
- Loisirs, sports et culture,
- Services de police de proximité,
- Les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (ASEF Les Nids et ADAEA)

Association « Les Fontaines », créée en 1955



- L'association « Les Fontaines – *Abbe Pierre Marlé* » emploie **210 salariés sur le département de l'Eure**
- L'Association Les Fontaines est adhérente en sa qualité d'employeur, **au Syndicat d'Employeur Associatif de l'Action Sociale et Santé (SYNEAS)**.
- L'Association applique dans ses établissements la **Convention Collective Nationale du Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées** du 15 mars 1966.
- L'association est structurée avec un siège comportant une Direction Générale et un Pôle Ressources Associatif. Ses établissements et services sociaux et médico-sociaux sont répartis en 4 pôles d'activités :
 1. **Pôle Protection de l'Enfance (MECS « Le Ricochet Ensemble Educatif Diversifié »)**
 2. Pôle Enfants et adolescents en difficultés psychologiques (ITEP « Léon Marron » et son SESSAD « La Courte Echelle » ; ITEP « du Soleil Levant » et son SESSAD « Mosaïque »)
 3. Pôle Handicap moteur (CAJ « La Source »)
 4. Pôle Guidance Familiale (Centre « Le Trait d'Union » / Médiation Familiale)

Le Pôle Protection de l'enfance

« Le Ricochet - Ensemble Educatif Diversifié » pour adolescents et jeunes

majeurs . NB: A l'occasion des 40 ans du « Centre Educatif », le 2 décembre 2011, l'établissement et ses services ont été renommés « Le Ricochet – Ensemble Educatif Diversifié » (CA du 26.10.2011)

Le Centre Educatif : Aujourd'hui



Service d'Accueil Individualisé (SAI)
M. Didier ADAÏST



Direction
Service Administratif et Logistique
Mme Annie GORJU



Rue de Verdun
Internat adolescents 15-18 ans
M. Franck LECERF



Appartements de Suivi Personnalisé
Suivi Educatif Sans Hébergement (SESH)
M. Didier ADAÏST



Rue Emile Loubet
Internat 12-15 ans mixité
M. François VILLERS



Val de Reuil
Internat adolescentes 15-18 ans
M. Patrick THOURET

Services éducatifs	Les modalités d'accueil et d'accompagnement	Agés
Le service adolescents	Unité de vie Rue de Verdun - Vernon	12 adolescents de 15 à 18 ans
Le service adolescentes	Unité de vie Val de Reuil	10 adolescentes de 15 à 18 ans
Le service pré-adolescent(e)s	Unité de vie Rue Emile Loubet - Vernon	12 pré-adolescents en mixité de 13 à 15 ans
Service d'accueil individualisé	L'accueil familial éducatif	20 adolescent(e)s de 13 à 21 ans
	Les appartements de suivi personnalisé	13 jeunes majeurs de 18 à 21 ans
	Suivi Educatif Sans Hébergement (SESH)	Mesure individualisée selon les demandes des services ASE



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Siège Administratif

Direction générale & Pôle ressources associatif

Centre polyvalent "Les Blanchères"

40 rue Louise Damasse – VERNON

Adresse postale : BP 128 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 64 35 70 📠 02 32 64 35 79

Courriel : siege.asso@lesfontaines.fr

Association LES FONTAINES – Abbé Pierre Marlé

Siège social : 101 rue de Bizy - 27200 VERNON

Site Internet : www.asso-lesfontaines.fr



Pôle Protection de l'enfance

« Le Ricochet – Ensemble Educatif Diversifié »

Etablissement social pour adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s

Capacité d'accueil : 67 places

Fonctionnement continu avec hébergement (365 jours)

Direction et service administratif

211 rue de Verdun – BP 330 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 71 02 03 📠 02 32 21 58 43

Courriel : c.educatif.fontaines@wanadoo.fr

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en*



Merci de votre attention

Annie GORJU directrice du « Ricochet – Ensemble Educatif Diversifié »